PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2012

Présidence : M. Philippe Magnenat, Président

Le Président ouvre la séance avec la présence de 23 conseillers, 5 personnes se sont excusées.
4 membres de la Municipalité sont présents, M. Claude Goy est excusé.

Le précédent procès-verbal de la séance du 3 mai 2012 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

Le Président ajoute un point 3 « Renouvellement du bureau » à l'ordre du jour.

1 – Rapport de la commission de gestion chargée de l'étude du préavis relatif aux comptes et à la gestion 2011.
M. D. Perotti demande qu'est-ce que le compte 21.480 « reprise de réserve ». M. C. Languetin, Syndic et Mme M. Fahrni, Présidente de la Commission de gestion, répondent que c'est une réserve pour les risques sur impôts.

M. Alexandre Tharin lit le rapport. Les conclusions du rapport sont acceptées par le Conseil à l'unanimité avec un bénéfice pour l'exercice 2011 de CHF 33'344.64.

2 – Communications de la Municipalité et divers

M. François Moffrand informe qu'un répertoire des fontaines a été établi et que le Service d'information du territoire communal par informatique va être mis en place. Divers dossiers sont en cours tels que le Plan Général d'Evacuation des Eaux, le regroupement du SDIS région Vallorbe. Les travaux de la source du Criblet – eau de secours seront réalisés dans le courant de l'été. La Step a également engendré divers coûts suite à des casses mécaniques.

Mme Madeleine Guyon informe que divers travaux de réfection seront réalisés au collège pendant les vacances d'été et que les travaux au clocher de l'église vont se poursuivre. Il y a eu plusieurs dépenses imprévues pour l'Hôtel de Trois Cœurs concernant le matériel. Les travaux du local de débit pour les Stés locales avancent gentiment.

Mme. V. Dupraz-Rutz demande comment définit-on qui paie les vélux entre la Commune et l'ASCVaBaNo ?
Mme M. Guyon répond que les discussions sont encore en cours pour définir qui régle de telles dépenses.

M. Guy Reymond informe que les tempêtes de l'hiver ont cassé beaucoup de bois. Tout est maintenant nettoyé et env. 1'500m³ ont été sorti. Le chemin de débardage à Graty, prévu depuis 2 ans, sera fait cet été. Chalet de la Sagnette, les travaux sont en cours et pour le chalet de Suchaud c'est pour cet automne. Le financement pour ces travaux est bouclé, à savoir : CHF 130'000.00 des Améliorations Foncières, CHF 166'000.00 prêt sans intérêt du Fds d'investissement agricole et CHF 53'000.00 prêt bancaire. Chalet de la Busine quelques travaux ont été réalisés, réfection de portes, fenêtres et aménagement derrière le chalet.

La Protection Cvile sera à Vaulion du 18 au 22 juin pour divers travaux dont l'empierrement du ruisseau vers la cantine. L'antenne de Suchaud va être démontée car elle n'est plus utilisée. Les 7 balades de Vaulion ont été entretenues par des bénévoles.

M. Claude Languetin informe que l'Etat a retenu comme site prioritaire le projet d'éolienne « Sur Grati ». Pour le projet du Mollendruz, l'Etat l'a aussi retenu mais avec quelques réserves concernant l'impact paysagé.

M. J.-M. Reymond demande ce que la commune a à gagner dans ces projets. M. C. Languetin répond qu'il est difficile pour l'instant de connaître les retombées mais la Commune se battra pour obtenir le plus possible.

Mme V. Dupraz-Rutz demande des informations sur les riques liés au radon car selon l'OFSP les risques sont élevés pour Vaulion.

M. C. Languetin informe que des enquêtes ont été réalisées dans les années 1990 et les résultats étaient, à ce moment-là, pas inquiétants.

M. C. Languetin, Syndic, remercie pour le travail effectué pendant cette première année de la législature 2011-2016.

M. Ph. Magnenat remercie également la Municipalité pour l'excellente collaboration. Bravo pour le bulletin communal « Le P'tit Vaulieni ».

La Municipalité se retire.

3 – Renouvellement du bureau

Élection du Président du Conseil communal

M. Philippe Magnenat informe qu'il est à nouveau candidat. Pas d'autre proposition.
Est élu Président du Conseil communal M. Philippe Magnenat avec 22 voix et un blanc.

Élection du Vice-Président du Conseil communal

M. Philippe Magnenat présente M. Danilo Perotti qui accepte. Pas d'autre proposition.
Est élu Vice-Président du Conseil communal M. Danilo Perotti avec 22 voix et un blanc.

Élection des scrutateurs
M. Philippe Magnenat présente Blaise Guignard qui accepte. M. Yvan Salzmann présente Maxime Roch. Pas d'autre proposition.
Sont élus, avec 23 voix chacun, MM. Blaise Guignard et Maxime Roch.

Élection des Vices-Scrutateurs
M. Michael Roch présente Mme Fabienne Perotti qui accepte. M. Patrick Reymond présente M. Stéphane Messeiller qui accepte également.
Sont élus, avec 23 voix chacun, Mme Fabienne Perotti et M. Stéphane Messeiller.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h10.

Le Président	La Secrétaire
P. Magnenat	V. Meyer